



## Vente bien immobilier d'une succession

Par **Ethique**, le **24/09/2014** à **17:45**

Bonsoir,

Au décès de notre mère, mon père ne peut plus rester dans la maison familiale et souhaite la vendre. Doit-on prévoir une procuration pour une héritière qui vit à l'étranger ou pourra-t-il signer cette vente tout seul devant notaire ? Merci pour votre aide.

Par **domat**, le **24/09/2014** à **18:01**

bjr,

pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous ses propriétaires.

une personne qui ne peut pas se déplacer, peut donner mandat à une autre personne de la représenter.

cdt